



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions sociales

Question écrite n° 13519

Texte de la question

M. Marc Dolez attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la formation et la pérennité de la profession des puéricultrices. La formation, assurée par 32 écoles dont 26 sont publiques, a un coût moyen estimé par l'Inspection générale de l'action sociale à 36 000 francs par an. Le financement des écoles est assuré par les subventions du ministère de la santé. Or ces subventions allouées s'avèrent être inégales, insuffisantes et en baisse constante. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle entend prendre afin de rétablir l'égalité d'accès à cette formation et de susciter l'accès à cette profession afin de répondre aux besoins locaux non satisfaits.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la loi de finances pour l'exercice 1997, les subventions allouées par l'Etat aux écoles de puéricultrices, comme à toutes les structures de formation de professionnels paramédicaux, ont effectivement été réduites. En revanche, la loi de finances adoptée par le Parlement pour 1998 reconduit les crédits votés en 1997, ce qui correspond de fait à une augmentation, le nombre d'étudiants admis en formation ayant, dans le même temps, diminué. Les écoles de puéricultrices ont d'ores et déjà reçu ou recevront tout prochainement un premier mandatement représentant 95 % de la subvention qui leur a été attribuée en 1997. Par ailleurs, la réflexion menée actuellement sur le financement de l'appareil de formation devrait aboutir à des mesures destinées à améliorer, à court et à moyen termes, leurs moyens de fonctionnement.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13519

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 1998, page 2318

Réponse publiée le : 6 juillet 1998, page 3787